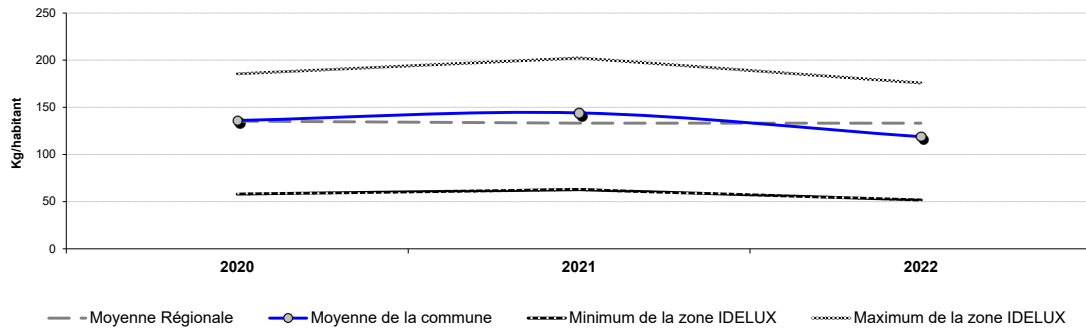


1. La production de déchets des ménages et leur gestion

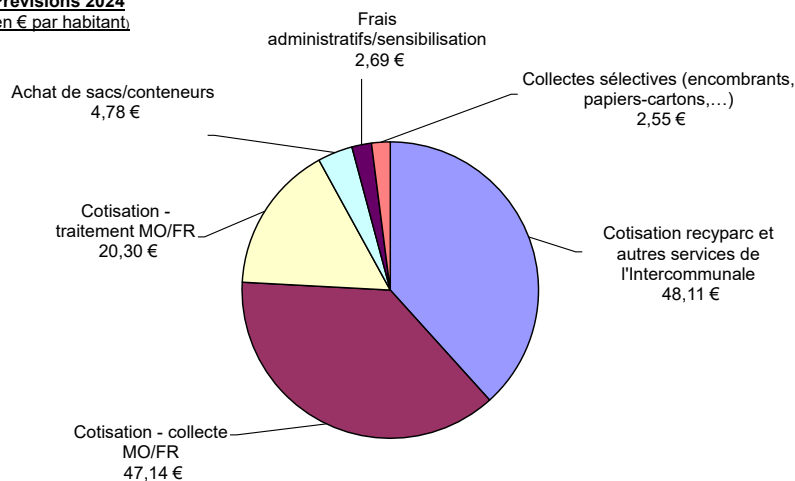
ANNEE 2022	Moyenne en Région wallonne (2021) Kg/habitant	Moyenne dans notre commune Kg/habitant	Service de collecte	Traitement
Ordures Ménagères Brutes (Fraction Résiduelle) = FR	133,24	118,87	Collecte en porte à porte	Valorisation et CET
Matière organique = MO	20,86	38,64	Collecte en porte à porte	Compostage
Encombrants	52,23	60,18	Collecte en porte à porte Recyparc	Valorisation et CET
Papiers-cartons	47,88	44,72	Collecte en porte à porte Recyparc	Recyclage
Déchets verts	57,58	57,99	Recyparc	Compostage
Déchets inertes recyclés		92,31	Recyparc	Recyclage
Déchets inertes non valorisés	95,32	0,00	Recyparc	Elimination en CET
Bois	42,33	63,87	Recyparc	Valorisation
Métaux	7,58	10,15	Recyparc	Recyclage
Verre	28,03	49,47	Bulles à verre communales	Recyclage
PMC	21,19	34,28	Collecte en porte à	Recyclage
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	6,56	11,21	Recyparc	Valorisation
Déchets Spéciaux, Huiles minérales, Huiles et graisses de friture	2,81	3,76	Recyparc	Valorisation
Textiles, Pneus, Piles, Bouchons de liège, EPS, Sachets plastiques, bouchons plastiques, pots de fleurs, PVC dur, verre plat, plastique rigide, CD/DVD, cartouche d'encre...	14,17	11,90	Recyparc	Valorisation
Matériaux de construction avec amiante	1,40	0,11	Recyparc	Elimination en CET
TOTAL	531,18	597,46		

2. Evolution de la production moyenne communale et régionale d'ordures ménagères brutes



3. Part respective des coûts communaux de la gestion des déchets par habitant et par an à charge du citoyen

Prévisions 2024
(en € par habitant)



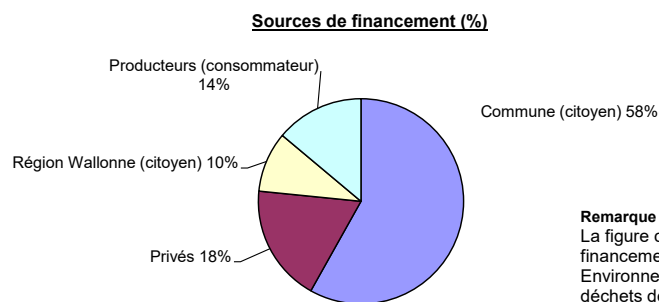
Légende :

MO/FR : Matière organique / Fraction résiduelle

4. Taxes appliquées dans la gestion des déchets (année 2024)

Déchet	Dénomination	P.U. (2024)
Fraction résiduelle & encombrants (RP +)	Taxe sur la mise de déchets combustibles en centre d'enfouissement technique	140,7 €/tonne
Fraction résiduelle & encombrants (RP +)	Taxe sur l'incinération de déchets avec récupération de chaleur	17,15 €/tonne
Fraction résiduelle & encombrants (RP +)	Taxe sur la mise de déchets non combustibles en centre d'enfouissement technique	77,37 €/tonne

5. Part respective du coût de la gestion des déchets financée par la Région wallonne, par la Commune et par les obligataires de reprise



Remarque :
La figure ci-contre met évidence les sources de financement de l'intercommunale IDELUX Environnement en charge de la gestion des déchets de 55 communes dont la nôtre. Ces valeurs sont calculées sur base de l'année 2022..

6. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent

- a) Le service minimum organisé sur notre commune comporte notamment les services suivants :
1. l'accès aux points et centres de regroupement de déchets ménagers tels que les parcs à conteneurs ;
 2. la mise à disposition de bulles à verre permettant un tri par couleurs ;
 3. les collectes en porte à porte de la matière organique et de la fraction résiduelle, des PMC et possiblement les encombrants et les papiers et cartons ;
 4. la fourniture d'un nombre déterminé de sacs adaptés à la collecte de la matière organique et de la fraction résiduelle;
 5. le traitement des déchets collectés dans le cadre du service minimum ;
 6. la fourniture de sacs payants supplémentaires aux sacs fournis dans le cadre du service minimum ;
 7. les services correspondants de collecte et de traitement.
- b) Pour financer ce service minimum selon le principe du coût-vérité (Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents), une taxe "déchets" doit être levée annuellement.

7. Votre contribution via l'achat de certains produits
Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2)
Année 2022

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne 2022	
		Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Coût par habitant 2022 Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers /habitants
Huiles usagées	VALORLUB	505 €	0,132 €
Piles	BEBAT	5.075,41 €	1,54 €
Emballages	FOST PLUS	278 €	18,4 €
Pneus	RECYTYRE	-	-
DEEE	RECUPEL	213,58 €	2,2 €
Matelas	VALUMAT	1.062,00 €	0,831 €
Panneaux	PV Cycle	93,20 €	0,525 €

Nombre d'habitants en RW au 01/01/22 : 3.662.495 soit 31,62 % de la population

8. Comment réduire vos déchets ?

Ensemble vers le zéro déchet – Découvrez notre nouveau site internet et nos astuces pour réduire vos déchets. Rendez-vous sur www.idelux.be

9. Infos ?

Service taxe de la commune - 061 28 00 46
Service des Conseillers en Environnement d'IDELUX - 063 231 987

10. Remarques

Les prévisions pour l'année 2024 sont basées sur les chiffres connus - région et commune - et officialisés de l'année 2022

Téléchargez l'application Recycle!

N'oubliez plus de sortir vos déchets grâce aux notifications!

Disponible sur Google Play et Mac App Store.